



www.labrillaz.ch



INFORMATION COMMUNALE



©Terrapon-Photos.ch

Ces petits MERCI...

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Se mettre à disposition de la collectivité pour exercer une tâche au sein d'un exécutif communal, c'est aussi accepter la critique et être conscient que quoique vous fassiez, il y aura toujours des mécontents.

Exprimer son désaccord, voir son indignation, est un droit inaliénable qu'offre la démocratie à chacun et chacune d'entre vous.

Il n'y a par conséquent rien à redire si la boîte aux lettres communale et sa sœur Email s'emplissent régulièrement d'un lot de réclamations.

Et il faut bien avouer que parfois, après avoir lu entre les mots de temps à autre piquants, les miliciens que nous sommes prennent conscience de ne pas avoir fait tout juste.

Et puis... C'est bien connu, les donneurs d'avis contraire se rencontrent à profusion dans les buvettes, les fonds de salle de bistrot ou les cantines des fêtes villageoises. Mais cela est bien normal, l'être humain est ainsi fait !

Le syndic que je suis garde bien souvent sa motivation en se persuadant, j'espère à raison, que les travaux du conseil communal correspondent à l'avis d'une majorité.

Et quand les doutes surviennent, comme un petit rayon de soleil dans le brouillard, comme une jolie fleur au milieu des caillasses ou comme un sourire sur un visage triste, arrivent quelques petits MERCI.

Ils sont un peu comme la station-service qui vous a permis de faire le plein avant que le voyant s'allume. Comme un morceau de chocolat qui vous « rebooste » quand la fatigue arrive. Tous aussi gratuits qu'ils sont, se sont de précieux moments.

Alors il est temps, que je dise merci à ceux qui disent merci !

A vous toutes et tous, au nom du conseil communal, je souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous présente d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour une année 2019 qui sera je l'espère synonyme de santé, de succès et de bonheur.

Daniel Terrapon
Syndic

Dans la vie, pour faire quelque chose qui sorte de l'ordinaire, on doit mettre sa tête plus haut que les autres. Mais en levant la tête, on ramasse les vents, on s'expose, on affronte la critique, la jalousie, la méchanceté. Il faut accepter de vivre tout cela. Et c'est bien ainsi. Contrairement au dicton, ce n'est pas en vivant caché qu'on vit heureux...

Mike Horn



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le lundi 17 décembre 2018 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny.**

Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} octobre 2018**
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
3. **Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 0.914 à 0.89**
4. **Budgets 2019**
 - 4.1. **Présentation du budget de fonctionnement**
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 4.2. **Achat d'un véhicule semi-utilitaire Dacia Dokker**
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. **Réfection d'un chemin de la forêt de la Buchille à Lovens**
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. **Budgets de fonctionnement et d'investissements**
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
5. **Divers**

Le Conseil communal

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	634'518.20	89'580.00	698'914.00	143'100.00	617'303.30	137'010.20
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	122'308.40		126'650.00		114'165.85	
02.	ADMINISTRATION GENERALE	512'209.80	89'580.00	572'264.00	143'100.00	503'137.45	137'010.20
1.	ORDRE PUBLIC	227'963.20	133'000.00	233'234.15	139'800.00	218'959.35	114'979.55
10	Protection juridique					5'010.00	
12.	JUSTICE	53'978.00		45'544.00		41'229.00	
14.	POLICE DU FEU	93'775.00	59'000.00	94'505.00	55'000.00	109'792.55	59'479.55
15.	MILITAIRE	1'150.00		1'590.00		1'204.95	
16.	PROTECTION CIVILE	74'700.00	74'000.00	89'273.65	84'800.00	59'465.25	55'500.00
172	PROTECTION DE LA POPULATION COMMUNALE	2'028.00					
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	2'332.20		2'321.50		2'257.60	
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'450'034.75	140'724.00	3'807'606.05	1'631'197.40	4'534'209.11	2'526'070.13
200.	ECOLE ENFANTINE	151'980.40		151'159.75		145'188.45	
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS)	8'225.00		11'375.00	5'885.00	8'212.70	8'212.70
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'381'719.90	3'000.00	2'063'102.35	563'411.30	2'408'628.48	922'512.80
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS)	41'120.00	3'000.00	163'967.50	132'255.00	161'090.28	161'090.28
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	158'000.00	112'600.00	146'220.00	115'050.00	141'362.85	140'822.30
220.	ECOLE SPECIALISEES	371'666.95		357'068.35		345'957.95	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	15'600.00		15'600.00		14'670.50	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	47'835.00		43'372.00		17'837.45	2'171.60
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS)	25'115.00		475'781.10	457'291.10	910'633.10	910'633.10
292.	BUS (CS)	142'000.00		293'500.00	293'500.00	290'824.50	290'824.50
293.	BIBLIOTHEQUE (CS)	13'680.00		12'380.00	4'525.00	8'956.05	8'956.05
294.	CAMPS / COLONIE / LOTO (CS)	80'300.00	22'124.00	60'420.00	55'000.00	70'263.30	70'263.30
295.	INFORMATIQUE (CS)	12'792.50		13'660.00	4'280.00	10'583.50	10'583.50

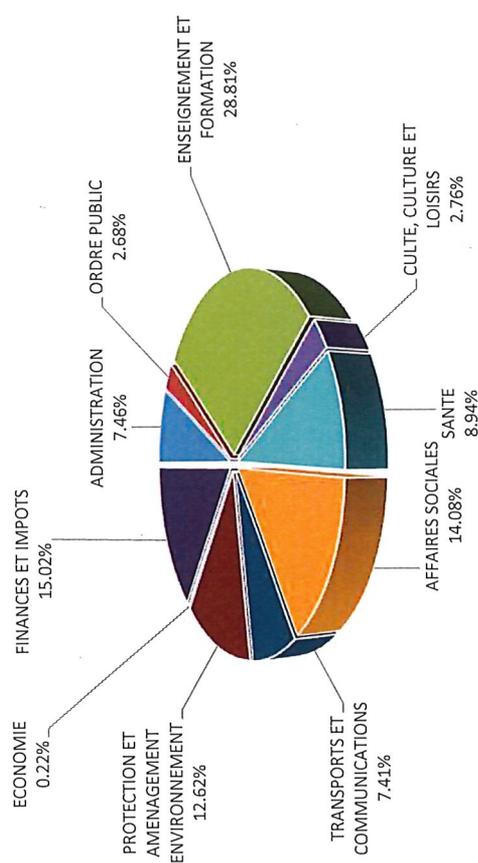
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	234'588.60	22'200.00	195'476.30	22'500.00	176'004.05	23'272.00
30.	CULTURE	96'923.60		81'841.30		69'578.50	200.00
33.	PARC PUBLIC	57'955.00		48'625.00		41'220.40	
34.	SPORT	24'560.00		19'560.00		23'624.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	55'150.00	22'200.00	45'450.00	22'500.00	41'581.15	23'072.00
4.	SANTE	760'518.95	10'000.00	689'340.90	14'000.00	636'157.70	11'250.10
40.	HOPITAUX	31'555.20		23'476.55		23'252.70	4'059.85
41.	HOMES MEDICALISES	523'133.45		490'877.20		462'918.75	639.95
44.	SOINS AMBULATOIRES	168'030.30		156'987.15		139'541.40	1'468.00
45.	PROPHYLAXIE	22'800.00					
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	15'000.00	10'000.00	18'000.00	14'000.00	10'444.85	5'082.30
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'197'285.85	74'290.00	1'196'145.60	73'340.00	1'093'393.15	128'281.30
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE		1'790.00		1'790.00		1'788.10
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	168'705.00		169'220.00		148'411.40	
541.	ECOLE MATERNELLE	120'201.35	72'500.00	116'762.35	71'550.00	109'131.65	82'319.00
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	509'480.50		482'665.25		470'901.50	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'500.00		2'500.00		2'385.95	
58.	ASSISTANCE	396'399.00		424'998.00		362'562.65	44'174.20
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	629'829.70	106'000.00	602'664.65	106'000.00	571'796.15	111'566.55
61.	ROUTES CANTONALES	79'241.00		82'278.00		65'214.00	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	537'181.70	106'000.00	508'182.65	106'000.00	494'354.15	111'566.55
64	TRAFIC FERROVIAIRE	13'407.00		12'204.00		12'228.00	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'072'789.30	964'550.00	1'048'572.00	917'750.00	1'122'113.33	1'034'176.08
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	324'250.00	324'250.00	309'750.00	309'750.00	390'308.15	390'308.15
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	400'200.00	400'200.00	400'900.00	400'900.00	440'543.20	440'543.20
720.	ORDURES MENAGERES	171'500.00	171'500.00	170'300.00	170'300.00	176'091.38	176'091.38
740.	CIMETIERE	11'745.00	5'400.00	13'571.00	5'400.00	9'702.45	6'190.50
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	17'275.00	4'200.00	38'731.00	11'400.00	7'241.85	3'601.25

780.	PROTECTION DE LA NATURE				1'200.00			1'132.50	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	147'819.30	59'000.00	114'120.00	20'000.00			97'093.80	17'441.60
8.	ECONOMIE	18'842.00	1'840.00	16'662.35	1'600.00			33'525.50	66'516.69
80.	AGRICULTURE	1'445.00	240.00	720.00				718.05	241.00
81.	FORETS	17'397.00	1'600.00	15'942.35	1'600.00			32'807.45	66'275.69
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'277'354.80	6'911'747.55	1'345'055.15	6'839'777.15			2'813'277.21	7'681'269.56
90.	IMPOTS	64'845.00	5'809'399.00	67'348.00	5'747'670.00			57'469.10	5'501'557.40
930	PEREQUATION FINANCIERE		466'822.00		444'022.00				412'213.00
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'195'005.40	618'022.15	1'260'202.75	630'580.75			1'222'902.86	654'593.91
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	501'561.80	477'956.80	508'676.80	497'111.40			516'708.17	508'082.06
942.	BATIMENTS ECOLES	280'450.90	21'070.00	299'149.10	13'350.00			259'428.30	23'409.30
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	367'841.75	32'000.00	405'525.60	32'500.00			400'686.83	36'474.70
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	45'150.95	58'635.35	46'851.25	59'635.35			46'079.56	58'643.95
945.	PATRIMOINE FINANCIER		28'360.00		27'984.00				27'983.90
99.	AUTRES POSTES	17'504.40	17'504.40	17'504.40	17'504.40			1'532'905.25	1'112'905.25

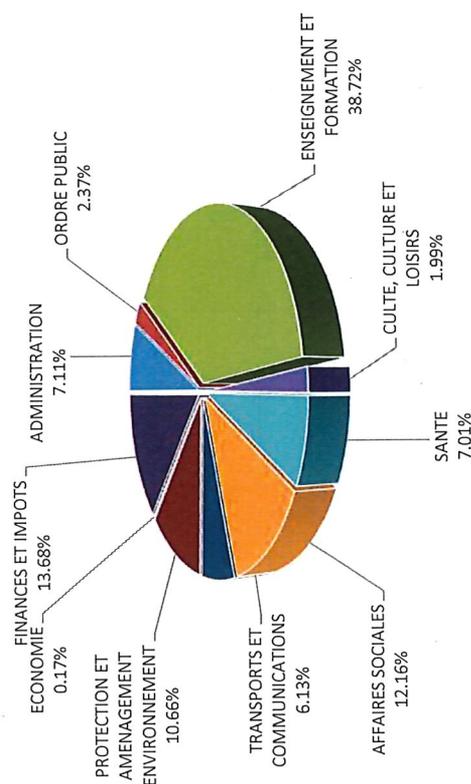
Récapitulatif du budget de fonctionnement 2019

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	634'518.20	89'580.00	698'914.00	143'100.00	617'303.30	137'010.20
1.	ORDRE PUBLIC	227'963.20	133'000.00	233'234.15	139'800.00	218'959.35	114'979.55
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'450'034.75	140'724.00	3'807'606.05	1'631'197.40	4'534'209.11	2'526'070.13
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	234'588.60	22'200.00	195'476.30	22'500.00	176'004.05	23'272.00
4.	SANTE	760'518.95	10'000.00	689'340.90	14'000.00	636'157.70	11'250.10
5.	AFFAIRES SOCIALES	1'197'285.85	74'290.00	1'196'145.60	73'340.00	1'093'393.15	128'281.30
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	629'829.70	106'000.00	602'664.65	106'000.00	571'796.15	111'566.55
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'072'789.30	964'550.00	1'048'572.00	917'750.00	1'122'113.33	1'034'176.08
8.	ECONOMIE	18'842.00	1'840.00	16'662.35	1'600.00	33'525.50	66'516.69
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'277'354.80	6'911'747.55	1'345'055.15	6'839'777.15	2'813'277.21	7'681'269.56
	TOTALISATION	8'503'725.35	8'453'931.55	9'833'671.15	9'889'064.55	11'816'738.85	11'834'392.16
	Résultat		49'793.80	55'393.40		17'653.31	

Budget 2019



Budget 2018



Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION			56'020.80		321'623.21	
02.	ADMINISTRATION GENERALE			56'020.80		321'623.21	
02.500.0	Achats de terrains zone intérêt public			6'020.80		282'645.20	
02.506.0	Achat machines, mobilier, informatique			50'000.00		38'978.01	
1.	ORDRE PUBLIC					522.70	
10	Protection juridique					522.70	
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale					522.70	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	334'965.85		611'564.00		687'873.30	1'135.60
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	334'965.85		611'564.00		687'873.30	1'135.60
62.500.2	Régularisation des emprises	19'305.40		19'305.40		300.00	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs			70'000.00		-677.70	
62.501.00	Concept global de mobilité	13'000.00		47'215.65		56'096.05	
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	217'845.40		245'000.00			
62.501.8	ON Crédit étude + réfection route de Lovens	7'260.40		37'112.40		576'449.85	
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)	51'793.45		112'000.00		17'820.00	
62.501.93	ON Porte d'entrée					-106'595.40	
62.501.94	LE Piste cyclable Lentigny - Chénens	8'761.20		80'930.55		144'480.50	
62.506.0	Achat véhicules et machines	17'000.00					
62.662.0	Participations reçues d'autres communes						1'135.60

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	1'311'255.95		1'883'977.10		918'036.85	52'569.75
70.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	67'627.00		90'148.10		151'145.85	21'388.95
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	67'627.00		90'148.10		151'145.85	21'388.95
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite					35'123.00	
700.501.02	Adduction d'eau En Salley					4'170.95	
700.501.04	Adduction d'eau Route de Lovens	17'627.00		40'148.10		111'851.90	
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	50'000.00		50'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						14'330.85
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens						7'058.10
71.	PROTECTION DES EAUX	1'128'905.75		1'320'614.45		741'144.85	31'180.80
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	355'613.15		541'314.15		444'972.75	31'180.80
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	205'113.80		390'814.80		185'185.20	
710.501.01	Construction collecteurs, canalisations liaison AESC	150'499.35		150'499.35		257'337.65	
710.501.9	Evacuation des eaux quartier Grande Fin					2'449.90	
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny						31'180.80
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	773'292.60		779'300.30		296'172.10	
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur					71'472.40	
711.501.02	Collecteur route de Lovens	160'296.30		160'296.30		203'703.70	
711.501.10	Canalisations Lovens	315'000.00		315'000.00			
711.501.5	Epurat. Fin d'Avau-centre vill séparatif 02	297'996.30		304'004.00		20'996.00	
720.	ORDURES MENAGERES	114'723.20		323'214.55		25'746.15	
720.501.0	Achat de conteneurs					2'155.90	

Compte	Désignation	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.501.3	Aménagement déchetterie	114'723.20		323'214.55		23'590.25	
740.	CIMETIERE			150'000.00			
740.501.0	Réfection du mur du cimetière et aménagements			150'000.00			
8.	ECONOMIE		51'000.00				
81.	FORETS	85'000.00	51'000.00				
81.501.0	Aménagem. de routes forestières 01	85'000.00					
81.661.0	Suventions cantonales		51'000.00				
9.	FINANCES ET IMPOTS	567'000.00		730'000.00		-1'928'056.06	-53'705.35
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	567'000.00		730'000.00		114.45	
942.	BATIMENTS ECOLES	500'000.00		570'000.00		114.45	
942.503.0	Rénovation bâtiment	40'000.00		40'000.00			
942.503.6	Ecole de Lentigny	460'000.00		530'000.00			
942.503.7	Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014					114.45	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	67'000.00		160'000.00			
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	20'000.00		110'000.00			
944.503.1	Bâtiment Ecole Onnens copropriété	47'000.00		50'000.00			
999	REPORT DES INVESTISSEMENTS					-1'928'170.51	-53'705.35
999.590.0	Report charges investissements					-1'928'170.51	
999.690.0	Report produits investissements						-53'705.35
TOTAUX		2'298'221.80	51'000.00	3'281'561.90			
RESULTAT			2'247'221.80		3'281'561.90		

3. Modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales

La Brillaz, avec un coefficient de l'impôt communal à 91,4 (centimes par franc payé à l'état) est clairement une commune chère. Elle se trouve au quatorzième rang des communes du canton de Fribourg avec un taux inchangé depuis 2007. Au niveau du district de la Sarine, elle n'est devancée que par la commune de Treyvaux (92.1)

A contrario, la contribution immobilière est l'une des plus basses du canton.

En contrepartie de ce taux d'imposition, les contribuables peuvent bénéficier d'un catalogue de prestations que bien d'autres nous envient :

Gratuité totale d'accès aux infrastructures communales pour les sociétés membres de l'USLB, y compris lors de manifestation à but lucratif - Ecole maternelle communale - Mise à disposition du personnel communal pour la tonte des terrains de football - Gratuité du déneigement et salage des routes d'accès privées de quartier - etc.



A plusieurs reprises, il a été demandé au conseil communal d'analyser la possibilité d'une baisse du coefficient de l'impôt. Exercice auquel il s'est plié au début de l'automne en tenant compte des divers éléments en sa possession tels que projection de l'assiette fiscale, impacts potentiellement négatifs de la révision de l'imposition des entreprises sur la péréquation intercommunale, possibilité d'augmentation du nombre de contribuables, etc.

En proposant une baisse de 2,4 points, le conseil communal est conscient qu'il ne propose qu'un faible gain aux contribuables (CHF 26,25 pour CHF 1'000.- d'impôts communaux actuels). Cependant au niveau du ménage communal, cela représente une diminution du revenu fiscal de l'ordre de CHF 135'000.- soit environ 5% de la part du budget sur laquelle le conseil peut avoir une réelle influence.

Ce nouveau coefficient de l'impôt communal a pour conséquence la proposition d'un budget de fonctionnement 2019 présentant un excédent de charges (déficit) de CHF 49'793.80 en lieu et place d'un bénéfice de CHF 85'052.20 sans la baisse d'impôts. Un déficit de 0,58% qui respecte amplement à l'art. 87 al. 3 de la loi sur les communes qui autorise un déficit de 5% maximum.

Dans un avenir proche, des comptes communaux négatifs n'auront pour seules incidences que de diminuer la fortune au bilan. Cependant à moyen et long terme, en cas de déficit à répétition, un équilibre financier devrait être impérativement trouvé, impliquant quelques coupes budgétaires. Coupes qui seront possibles sans mettre en danger le bon fonctionnement de la commune mais qui engendreront sans contexte une diminution du catalogue de prestations préalablement décrits.

Fort des éléments précités, le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter une modification du coefficient de l'impôt communal pour les personnes physiques et morales de 91,4 à 89.

4. Budgets 2019

Le budget de fonctionnement 2019 présente un excédent de charges de CHF 49'793.80 sur un total de produits de CHF 8'453'931.55. Le budget de fonctionnement 2019 est donc conforme à l'art. 87 al. 3 de la loi sur les communes étant donné qu'il démontre que les charges dépassent les produits uniquement de 0.58 %.

Vous trouverez sur le site internet de la commune le détail des comptes et, ci-dessous, nous vous donnons quelques explications complémentaires, classées par dicastère.

172 Protection de la population communale

Il s'agit d'un nouveau poste. A ce jour, il n'existe aucun concept en matière d'événements majeurs. Afin de combler ce manquement, la Direction de la santé et des affaires sociales, l'Association des communes fribourgeoises (ACF) et la Conférence des préfets ont mis sur pied un groupe de travail. Les Services d'ambulances, qui sont impliqués dans ce projet en tant qu'acteurs centraux dudit dispositif se sont fédérés autour d'un concept unique. Cette nouvelle organisation répond aux exigences légales et permet une prise en charge adéquate en cas d'accidents majeurs. Elle apporte également une réponse identique pour tout le canton. Ce concept permettra de garantir une réponse sanitaire efficace, harmonisée et coordonnée sur l'ensemble du territoire du canton en cas d'événements majeurs. Le montant prévu correspond à CHF 1.00 par habitant.

211 Ecole primaire

Avec l'entrée en vigueur de l'arrêt du Tribunal Fédéral du 7 décembre 2017, les frais liés à l'achat de certaines fournitures scolaires ne peuvent plus être refacturés aux parents.

290 Administration scolaire

Actuellement, nous ne disposons d'aucune réserve de pupitres et chaises pour les élèves de 3H et 4H. Un montant de CHF 18'000.00 est prévu pour l'achat de

12 pupitres et 10 chaises. Sur l'ensemble des pupitres utilisés une quarantaine nécessite un entretien. Un montant de CHF 13'000.00 y servira et permettra de prolonger la durée de vie des pupitres encore tout à fait fonctionnels. Par ailleurs, le remplacement des pupitres s'avère plus coûteux.

294 Camps - colonie - loto

L'intégralité des coûts liés aux camps et activités diverses sont à la charge de la commune. Seuls les frais de viatique peuvent être refacturés aux parents.



33 Parcs publics

La rénovation du mur d'enceinte de la place de jeux de l'école d'Onnens est l'élément important de ce chapitre. Le montant de cette réfection est estimé à CHF 17'500.00.

34 Sport

Il est prévu d'octroyer une subvention exceptionnelle de CHF 4'000.00 au FC Lentigny qui se voit contraint d'effectuer d'importants travaux de mise aux normes de ses installations. Le montant total prévu par le FC Lentigny pour ces rénovations s'élève à CHF 46'000.-. Ces travaux visent à rénover l'installation de chauffage et la construction d'un nouveau local à mazout. Ces modifications permettront au FC Lentigny de créer un vestiaire supplémentaire qui servira notamment aux arbitres et aux filles qui jouent dans les équipes mixtes. La création d'une rampe pour handicapée est également prévue.

35 Autres loisirs

L'animation socio-culturelle offerte aux enfants en âge de scolarité enfantine et primaire durant l'année 2018 a été un véritable succès. Le conseil communal a décidé de reconduire cette offre en élargissant à un plus grand public. Un bilan plus détaillée des activités qui ont eu lieu en 2018 ainsi qu'un aperçu de celles prévues en 2019 sont présentés dans cette information sous la rubrique « Informations officielles ».

45 Prophylaxie

Ce chapitre est nouveau. Le conseil communal a décidé d'installer 4 défibrillateurs sur le territoire communal. Les endroits retenus sont, à Lentigny, à l'administration communale et la salle polyvalente, à l'école d'Onnens et à l'école de Lovens.



790 Aménagement du territoire

Avec la création du service technique au 1^{er} juillet de cette année, le compte des constructions et de l'aménagement du territoire se voit totalement remodelé.

La police des constructions étant dorénavant essentiellement gérée par le nouveau responsable technique, les vacations du conseiller en charge du dicastère ont diminué de manière notable. Pour les mêmes raisons, la commission technique a été dissoute.

A contrario, ce compte est nouvellement imputé d'une charge salariale de près de CHF 80'000.-, en partie répercutée sur d'autres comptes techniques. Un nouveau mode de comptabilisation qui permet une baisse de la masse salariale du compte « 02. ADMINISTRATION GENERALE »

Il est à noter que la mise en place du service technique engendre une baisse des vacations des conseillers communaux dans la plupart des dicastères.

90 Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

Une statistique fiscale de la période 2016 a été établie par le Service cantonal des contributions et correspond à l'état des taxations notifiées au 30 juin 2018.

Ainsi, entre les années 2016 et 2019, le potentiel de l'impôt cantonal de base progresse de 6,1 % pour l'impôt sur le revenu et de 9,3 % pour l'impôt sur la fortune.

Par mesure de prudence nous n'avons, par contre, pas tenu compte de la totalité de l'augmentation de notre population de 2016 à 2018.

942 Bâtiments écoles

Les salles de classe du bâtiment de l'école 1901 ne sont pas toutes aménagées de manière optimale. A cet effet, il est prévu d'installer une armoire murale dans une des salles. Le coût est devisé à CHF 6'300.00. Des travaux de peinture y seront également entrepris. Lors d'un contrôle de sécurité effectué par le Cdt du CSPi Sarine-Ouest, il a été relevé que nos écoles ne possédaient aucun système d'alarme en cas de feu. Afin de remédier à ce défaut, un système d'alarme sera installé à l'école 1901 et à l'école Caméléon. Le coût est de CHF 15'000.00.



943 Autres bâtiments administratifs

Les principales charges de ce chapitre sont la mise en conformité des balustrades du bâtiment communal, la réfection des fonds des vestiaires et des douches de la salle polyvalente.

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par l'Assemblée communale, soit des crédits d'engagement, sur lesquels l'Assemblée communale se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements 2019 par catégorie de crédits.

1. Crédits liés

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Ils figurent au budget sans être sujets à quelque modification que ce soit.

- Aucun investissement prévu pour 2019

2. Crédits de paiement

Les crédits de paiement concernent des investissements d'ores et déjà acceptés par l'Assemblée communale.

62.500.2	Régularisation des emprises	Fr.	19'305.40
62.501.00	Concept global de mobilité	Fr.	13'000.00
62.501.01	Aménagement des arrêts de bus	Fr.	217'845.40
62.501.8	ON crédit étude + réfection route de Lovens	Fr.	7'260.40
62.501.90	LO route du Chêne - La Buchille (centre village)	Fr.	51'793.45
62.501.94	LE piste cyclable Lentigny - Chénens	Fr.	8'761.20
700.501.04	Adduction d'eau route de Lovens	Fr.	17'627.00
700.501.05	Adduction d'eau Le Sécheron	Fr.	50'000.00
710.501.00	Taxe d'entrée AESC	Fr.	205'113.80
710.501.01	Construction collecteurs, liaison AESC	Fr.	150'499.35
711.501.02	Collecteur route de Lovens	Fr.	160'296.30
711.501.10	Canalisations Lovens	Fr.	315'000.00
711.501.5	Epuration Fin d'Avau-centre village séparatif 02	Fr.	297'996.30
720.501.3	Aménagement déchetterie	Fr.	114'723.20
942.503.6	Ecole de Lentigny	Fr.	460'000.00
944.503.0	Bâtiment école Onnens	Fr.	20'000.00
944.503.1	Bâtiment école Onnens en copropriété	Fr.	47'000.00
Total des crédits de paiement		Fr.	2'156'221.80

3. Crédits d'engagement

Les crédits d'engagement concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par l'Assemblée communale lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

62.506.0	Achat véhicules et machines	Fr.	17'000.00
81.501.0	Aménagement de routes forestières	Fr.	85'000.00
81.661.0	Subventions cantonales	Fr.	- 51'000.00
942.503.0	Rénovation bâtiment	Fr.	40'000.00
Total des crédits d'engagements		Fr.	91'000.00
Résultat du budget des investissements 2019		Fr.	2'247'221.80

Lors de l'Assemblée du 17 décembre 2018, seuls deux objets seront soumis au vote, à savoir l'achat d'un véhicule semi utilitaire Dacia Dokker et la réfection d'un chemin forestier dans la forêt de la Buchille à Lovens pour un montant total de CHF 51'000.00.

L'Assemblée communale est invitée à approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2019.

4.2. Achat d'un véhicule semi-utilitaire

En avril 2016, l'Assemblée communale a décidé de remplacer la balayeuse et le véhicule « Meili » par l'achat d'un tracteur Class. Achat justifié par la vétusté des véhicules précités.

Si ce tracteur a fait ses preuves pour les travaux d'entretien des routes, ses dimensions en font un véhicule peu adapté lorsqu'il s'agit de se rendre chez les particuliers ou pour faire une course hors commune.

Actuellement le service technique n'a à sa disposition qu'un seul véhicule considéré comme léger (Pickup Nissan), malgré son pont arrière. Celui-ci est assez souvent occupé pour des tâches d'entretien telle que tonte de gazon, tournée des poubelles communales ou autres. Il n'est de ce fait pas disponible pour d'autres déplacements et il n'est pas rare que les véhicules privés des collaborateurs soient utilisés pour palier à cette problématique.

Afin de remédier à cette situation, le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'investissement de CHF 17'000.- pour l'achat d'un véhicule semi-utilitaire DACIA DOKKER.

Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des investissements.

Ce véhicule pourra être également utilisé par le responsable technique pour ses déplacements au sein de la commune et dans la mesure des disponibilités et des besoins par le personnel administratif ou par les conseillers communaux pour leurs déplacements hors commune.

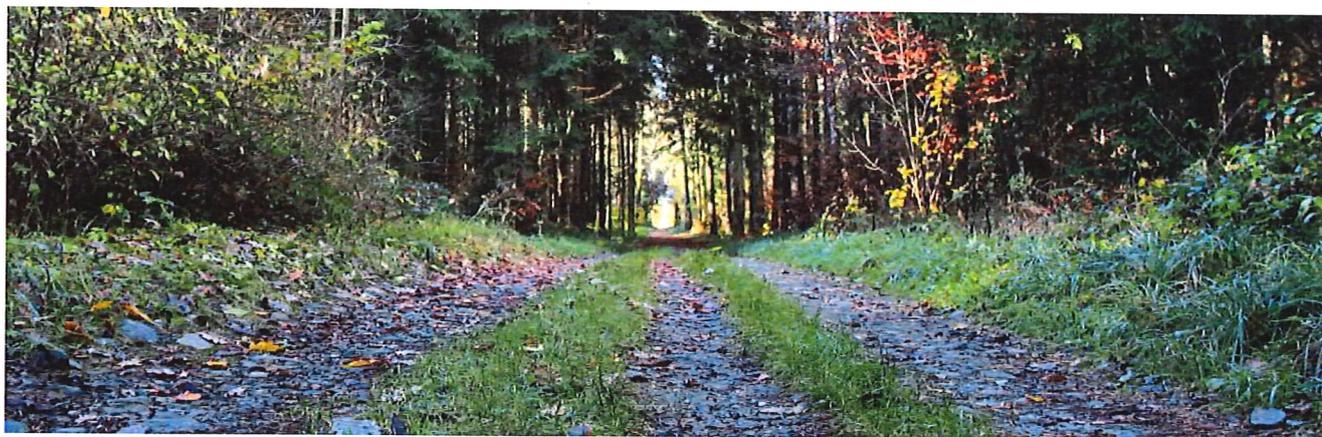


4.3. Réfection d'un chemin de la forêt de la Buchille à Lovens

Le chemin forestier qui traverse la forêt de la Buchille, relie l'ancienne cabane des bûcherons de Lovens à la route En Salley, à Onnens. Ce chemin est utilisé pour l'exploitation forestière, par les agriculteurs, par les promeneurs.

Avec les années passantes et les intempéries, l'état de ce chemin s'est fortement dégradé. Une réfection devient nécessaire.

Les travaux sont prévus sur un tronçon d'une longueur de 1000m et sur une largeur de 3m. La principale cause des dégradations étant les intempéries, nous avons prévu de nombreuses traverses et une saignée longitudinale afin de permettre l'évacuation des eaux.



Les coûts des travaux de réfection sont établis sur la base de la soumission de l'entreprise la mieux placée. La meilleure soumission est budgétée à CHF 84'329.10 TTC.

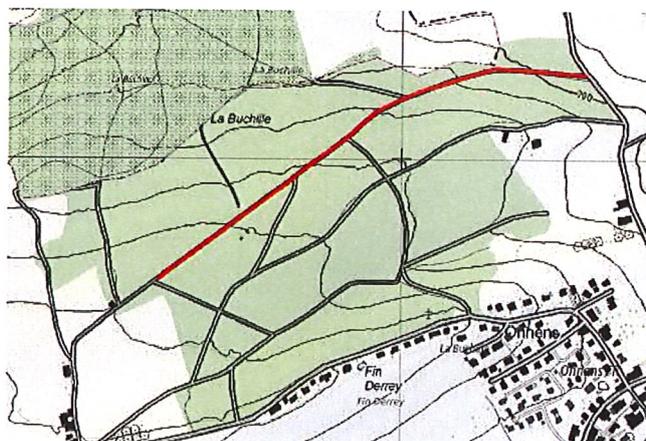
Nous pouvons compter sur une subvention cantonale, à hauteur de 60%.

Les coûts pour la réalisation de ces travaux, à charge de la commune, sont :

- | | |
|---|---------------------|
| • Travaux de réfection du chemin forestier | CHF 85'000.- |
| • Subvention cantonale (60%) | CHF 51'000.- |
| • TOTAL des coûts à charge de la commune | CHF 34'000.- |

Le financement est prévu par la trésorerie communale et il sera amorti par un prélèvement sur la réserve des investissements.

Le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter l'investissement de CHF 34'000.- pour la réfection d'un chemin forestier dans la forêt de la Buchille, à Lovens.



RAPPORTS SUR INVESTISSEMENTS

Décomptes finaux

Aménagement des bureaux administratifs



L'assemblée communale du 25.09.2017 avait accepté un crédit d'investissement de CHF 50'000.- pour le réaménagement des bureaux administratifs.

L'aménagement des bureaux administratifs avait pour buts d'améliorer les conditions de travail pour le conseil communal, de regrouper les employés administratifs au même étage.

Au rez-de-chaussée, le conseil communal dispose d'une salle dédiée aux séances du conseil et de deux places de travail adaptées.



Au premier étage, les employés administratifs sont réunis dans un espace ouvert, avec trois places de travail. De plus, une salle de réunion pour accueillir les séances internes ou externes, avec confort et discrétion, a été créée.

Le financement de cet investissement a été fait par la trésorerie communale et amorti par un prélèvement sur les réserves.

Les travaux ont été réalisés et aucun imprévu n'a entravé la bonne exécution de ce chantier.

Le montant total se chiffre à CHF 45'212.46 et se détaille ainsi :

- Mobilier CHF 22'136.00
- Informatique CHF 14'315.31
- Electricité CHF 6'190.15
- Divers CHF 2'571.00

Le résultat est inférieur de CHF 4'787.54 à l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

Réfection de la route de la Perreire à Lovens

Lors de l'Assemblée communale du 7 mai 2018, les citoyens et les citoyennes ont accepté un crédit d'investissement de CHF 70'000.- TTC pour la réfection du revêtement bitumineux de la route de la Perreire à Lovens.

Travaux prévoyants le colmatage des fissures, le reprofilage de la route et la pose d'une membrane gravillonnée.



Les travaux ont été réalisés comme prévu pour un montant final de CHF 62'972.20 qui s'avère CHF 7'027,80 (10%) en dessous de l'investissement consenti par l'Assemblée communale.

REGLEMENT SCOLAIRE

Lors de l'assemblée communale du 11 décembre 2017, le nouveau règlement scolaire a été approuvé par l'Assemblée.

Une modification relative à la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la participation financière des parents aux frais scolaires (matériel, excursion, camps, etc.) a nécessité ensuite une modification du règlement qui a été approuvé lors de l'assemblée du 7 mai 2018.

Le règlement a ensuite été envoyé à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) pour approbation. Lors de la procédure d'approbation, la DICS a demandé d'effectuer deux modifications. Elle demande au conseil communal de faire voter une nouvelle fois le règlement ou alors d'informer l'assemblée de manière officielle de ces deux changements.

Le conseil communal estimant qu'il s'agit de modifications mineures, qui n'ont pas d'influence sur l'application du règlement, a décidé de publier la nouvelle teneur des articles 5 et 7 dudit règlement. Il espère ainsi que le règlement pourra être approuvé par l'instance cantonale.

<p>Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires Suppression du renvoi (art. 10 al. 3 LS et art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)</p>	<p>Art. 5.- ¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.</p> <p>² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.</p>
<p>Demi-jours de congé hebdomadaire et horaire des classes (art. 20 LS et art. 35 RLS, art. 30 et 31 RLS)</p>	<p>Art. 7.- ¹ Les demi-jours de congé hebdomadaire, en plus du mercredi après-midi, sont les suivants :</p> <p>Ancienne version :</p> <p>c) pour les élèves de 3^H : Mercredi, Mardi ou jeudi matin selon le principe de l'alternance</p> <p>e) pour une classe à double degré de 3^H-4^H : Tous les élèves de 3^H le mercredi ou le jeudi matin Tous les élèves de 4^H le mardi ou le jeudi après-midi</p> <p>Nouvelle version :</p> <p>c) pour les élèves de 3H : Mercredi matin ou jeudi matin selon le principe de l'alternance</p> <p>e) pour une classe à double degré de 3H-4H : Tous les élèves de 3H le mercredi matin ou le jeudi matin Tous les élèves de 4H le mardi après-midi ou le jeudi après-midi</p>

REPARTITION DES DICASTERES

<p>Syndic / Président du conseil communal et des assemblées communales / Relations publiques</p> <p>Communication (information communale, site internet) / Gestion du personnel communal / Administration / Archives / Informatique</p>	<p>Daniel Terrapon <i>Beatrix Guillet</i></p>
<p>Vice-syndique</p> <p>Affaires sociales / Santé publique / Justice / SIPLP</p> <p>Cercle scolaire / Cycle d'orientation / AES</p> <p>Bibliothèque régionale d'Avry</p>	<p>Beatrix Guillet <i>Daniel Terrapon</i></p>
<p>Finances : budget / comptes / gestion fortune / contentieux / planification financière</p> <p>Police / Ordre public / Militaire / Protection civile / ORCOC</p> <p>Gestion des déchets</p>	<p>Vacant <i>Daniel Terrapon</i></p> <p><i>Thomas Chappuis</i></p> <p><i>Daniel Terrapon</i></p>
<p>Adduction d'eau / AESO</p> <p>Evacuation des eaux / STEP / AESC</p>	<p>Thomas Chappuis <i>Michel Rey</i></p>
<p>Cultes et culture / Conservatoire</p> <p>Petite enfance / Ecole maternelle</p> <p>Cimetière</p>	<p>Vanessa Joye Safavi <i>Olivier Mettraux</i></p>
<p>Agriculture / Forêts / Parchets communaux</p> <p>Correction des eaux et endiguement</p> <p>Protection de la nature</p> <p>Routes / Nouvelle mensuration</p> <p>Aménagement du territoire</p>	<p>Olivier Mettraux <i>Thomas Chappuis</i></p>
<p>Immeubles communaux / Parcs publics</p> <p>Constructions / Police du feu</p> <p>Service du feu</p>	<p>Michel Rey <i>Vanessa Joye Safavi</i></p>

Hommage à Mme Rachel Mullener, enseignante à l'école maternelle

C'est avec émotions que le conseil communal a dû prendre acte de l'arrêt de travail de Mme Mullener, enseignante de l'école maternelle la Souris Verte, pour raisons de santé, au 10.11.2018. Mme Mullener est atteinte d'une maladie oculaire qui ne lui permet plus de prendre la responsabilité des enfants sur le long terme.

Mme Mullener a fondé l'école maternelle La Souris Verte en 1989. L'école est donc dans sa 30^{ème} année de vie. Alors âgée de 20 ans, elle a mis en place cette structure avec les moyens du bord, en glanant ici et là du matériel.

La commune lui avait mis un appartement à disposition dans l'école de Lentigny (bâtiment 1901) qui a donc accueilli durant plusieurs années la Souris Verte et son enseignante.

Depuis 2000, la structure a été reprise par la commune afin de lui offrir une pérennisation.

Pour cette année scolaire 2018-2019, 52 enfants sont accueillis sur 7 demi-journées.

Le conseil communal connaît l'attachement des villageois à cette structure, mais également à Mme Mullener qui en est le pilier. Le conseil communal souhaite maintenir cette offre en respectant au mieux le travail accompli jusque-là et la pédagogie utilisée auprès des enfants.

Le conseil communal remercie Mme Mullener pour le temps passé auprès des enfants, pour l'investissement auprès de cette école, pour son travail, pour son accueil et son professionnalisme. C'est avec beaucoup de regrets que le conseil communal doit la voir s'en aller après 30 années d'activités sans failles. Le conseil communal peut lui assurer, ainsi qu'aux citoyens de la Brillaz, qu'il prendra le plus grand soin de la Souris Verte.

Afin de garantir son remplacement, Mme Marjorie Rossier et Mme Fanny Ferreira Martiniano ont été engagées chacune à 40% jusqu'à la fin de l'année scolaire. Mme Rossier et Mme Ferreira Martiniano sont toutes les deux au bénéfice d'un bachelor en éducation HES. Le conseil communal leur souhaite la bienvenue.



CarteCulture de Caritas

La CarteCulture est proposée par Caritas Fribourg. Elle est accessible à toutes les personnes à faible revenu vivant dans les communes partenaires. La Brillaz en fait partie! Elle a pour but de favoriser la participation des personnes à revenus modestes à la vie culturelle et sociale, en leur permettant d'accéder à un prix réduit à des manifestations culturelles (concerts, représentations théâtrales, musées, cinémas) ainsi qu'à des offres dans les domaines du sport, des loisirs et de la formation.



**CarteCulture
KulturLegi**

Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Freiburg

À Fribourg, par exemple, vous payez CHF 10.00 au lieu de CHF 17.00 pour le festival international du film, vous avez 30% de réduction sur l'abonnement annuel au journal La Gruyère, 40% de réduction au Papiliorama, 40% dans l'Alpamare Pfäffikon, 30% dans la patinoire Saint-Léonard, des entrées gratuites au musée de la Gruyère... et beaucoup d'autres avantages !

La CarteCulture est gratuite.

Pourront bénéficier de la CarteCulture les personnes bénéficiaires d'une réduction de primes d'assurance maladie, les étudiants boursiers et d'autres personnes à revenu modeste, notamment celles avec des saisies sur salaire.

L'obtention de la CarteCulture se fait auprès de Caritas par leur site Internet, par courrier ou en passant à leur bureau. Vous pouvez également obtenir des formulaires de commande au bureau communal.

Plus d'informations sur :
www.carteculture.ch/fribourg.

Plantation Petite Arbogne

En cette fin d'été, la Petite Arbogne a vécu une cure de jouvence.

Avec les années, le petit ruisseau a vu son lit s'encombrer d'aluvions, obstruant les drainages des champs voisins. Quelques travaux ont donc été entrepris pour lui permettre de retrouver un cours plus sinueux.

Il ne manquait plus qu'un peu de végétation pour habiller les rives d'un beau costume de verdure. C'est chose faite depuis le 9 novembre et ceci grâce aux écoliers de 4H.



C'est, guidés par Anne-Claude Jaccat d'Idéal Horizon, armés de pelles et beaucoup de bonne volonté, que les petits horticulteurs ont planté de-ci de-là quelques bosquets qui seront bientôt habités par les gazouillis des oiseaux.

Un grand merci à tous ces bambins et leurs accompagnatrices.



Animation socio-culturelle

En 2018, 9 activités, dont deux sont encore à venir, ont été organisées par le Buisson mobile, service d'animation socio-culturelle itinérant. Durant la première partie de l'année, les activités furent réservées uniquement aux enfants de l'école enfantine et primaire. Les enfants ont pu s'essayer au breakdance, construire un hôtel à insectes ou fabriquer des instruments de musique. Ces activités gratuites ont été un franc succès auprès des enfants ; entre 15 et 30 enfants y participaient à chaque fois. Elles vont être reconduites en 2019. Durant la 2ème partie de l'année, deux animations tout public ont été prévues : land art en forêt et fenêtre de l'avent.

Toutefois, un des buts de l'animation socio-culturelle est de développer et /ou créer le lien social et d'améliorer l'environnement local. Pour atteindre ses objectifs, elle doit avoir une dimension intergénérationnelle, ainsi étoffer son offre pour atteindre un éventail plus large de la population. C'est pourquoi, l'équipe du Buisson mobile et le conseil communal proposent d'élargir la prestation actuelle en 2019.

D'une part, des activités destinées aux adolescents seront organisées (la tranche d'âge exacte reste à définir) les vendredis ou samedis soir une fois par mois. Par exemple : projections de films, ouverture des salles de sports.

D'autre part, deux animations au moins, destinées à toute la population seront également organisées. L'idée de ces journées sera de réunir les générations par le biais d'activités ludiques et rassembleuses. Par exemple : cluedo géant dans les villages, rallye des familles.

Pour 2019, un budget de CHF 13'500.- est alloué à ce projet qui, nous l'espérons, sollicitera votre enthousiasme, et surtout, la participation des enfants, adolescents, jeunes, moins jeunes et des plus âgés.



STRUCTURE D'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ITINERANTE.
buissonmobile@hotmail.com

Pour terminer l'année 2018, l'équipe du buisson mobile vous convie à sa fenêtre de l'avent, le **19.12.2018** entre **17h30 et 20h** devant l'ancienne école d'Onnens. Les décorations et les biscuits seront préparés par les enfants.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de Mme Vanessa Joye Safavi au 079 787 34 33.





Election complémentaire au conseil communal

Comme annoncé par voix de tout ménage, Monsieur Claude Mettraux a quitté l'exécutif communal. Il y a donc lieu de procéder à une élection complémentaire dont la date est d'ores et déjà fixée au 3 mars 2019.

Mais pour procéder à une élection, il faut des candidats.

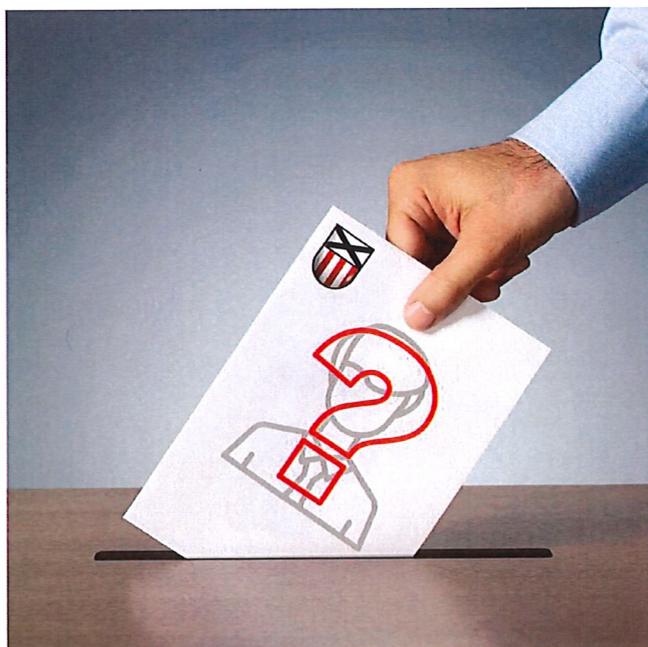
Si vous êtes intéressé par la chose publique, si vous êtes prêt à consacrer un peu de votre temps à la collectivité, si vous avez envie de comprendre de l'intérieur comment fonctionne une commune, si vous avez le désir de faire valoir vos idées pour peut-être faire bouger les choses... alors vous pourriez bien être la ou le futur nouveau membre du conseil communal.

Mais avant d'apposer votre nom sur une liste de candidature, vous aimeriez avoir quelques informations quant au rôle exact de conseillère communale ou conseiller communal. Monsieur Daniel Terrapon, syndic, se tient à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous posez. N'hésitez pas à demander une entrevue.

Contact :

d.terrapon@labrillaz.ch ou 079 928 62 17

Pour rappel, le délai de dépôt des listes de candidature est fixé au lundi 21 janvier 2019 à 12h00.



Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du vendredi 21 décembre 2018 à 11h00 au lundi 7 janvier 2019 à 9h00

D'autres fermetures pour l'année 2019, notamment les vacances estivales, vous seront communiquées ultérieurement.



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2019 ; qu'elle soit remplie de bonheur, convivialité et sourires.



Vente de sapins de Noël



Mon beau sapin, roi des forêts ...

Venez acheter votre sapin de Noël **ou commandez-le en avance**

Le samedi 15 décembre 2018 de 08h30 à 16h00
sur le parking de la salle polyvalente à Lentigny

Les sapins vendus sont 100% Suisse et coupés spécialement pour l'événement, seulement quelques jours auparavant !

Cette année **Pouce'Coupe-Paysagiste** vous propose 1 variété (Nordmann)

Vous pourrez choisir votre sapin sur place ou le commander. **Livré et récupéré à votre convenance et ceci gratuitement.**

Livraison possible depuis le 15 novembre

Pour la première fois, nous tiendrons un stand avec quelques spécialités Québécoises!



...tu garderas ta parure.

NOUVEAU



USLB

Union des Sociétés
de La Brillazwww.uslb.ch

MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL

SAMEDI 15 DÉC. 2018 DÈS 10H30
SALLE POLYVALENTE DE LENTIGNY

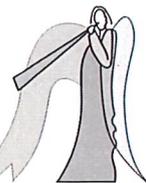
Artisanat de la région jusqu'à 16h • Contes à 14h et 14h30 • Vente de sapins
• Restauration • Animation musicale
NOUVEAU • Raclette dès 17h00 et Bar jusque tard dans la nuit

L'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB)
vous attend nombreux et vous souhaite d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année !

Manifestations Janvier-Juillet 2019

mer 9 janv	Groupement des Dames d'Onnens	assemblée générale	salle Mora, Lentigny
sam 12 janv	Ski club Onnens	sortie + bains	Ovronnaz
	L'Harmonie	journée musicale	salle polyvalente, Lentigny
	Jeunesse de Lentigny	assemblée générale	Lentigny
sam 19 janv	Unihockey Club Blackfire	tournoi Junior C	salle polyvalente, Lentigny
dim 20 janv	Unihockey Club Blackfire	tournoi 5ème ligue	salle polyvalente, Lentigny
	Ski club Onnens	sortie	Villars-sur-Ollon
dim 27 janv	-	Dîner des aînés	salle polyvalente, Lentigny
	Ski club Onnens	sortie	Marécottes
sam 2 févr	L'Harmonie	souper de soutien	salle polyvalente, Lentigny
dim 3 févr	Ski club Onnens	sortie	Leysin
sam 9 févr	Ski club Onnens	sortie et raclette	Anzère
	Badminton Club	tournoi interne	salle polyvalente, Lentigny
dim 17 févr	Ski club Onnens	sortie	Vercorin
dim 24 févr	Ski club Onnens	sortie	Nax
sam 16 mars – dim 17 mars	Ski club Onnens	week-end	Crans-Montana
sam 23 mars	L'Harmonie	concert annuel	salle polyvalente, Lentigny
sam 6 avr – dim 7 avr	Les Tournesols	week-end chantant	à définir
ven 12 avr	Chœur Ste-Cécile	soupe de Carême	salle Mora, Lentigny
lun 22 avr	FC Lentigny	chasse aux oeufs	cabane forestière, Lentigny
ven 26 avr – sam 27 avr	Jeunesse de Lentigny	Tropical Night	salle polyvalente, Lentigny
lun 29 avr – sam 4 mai	Jeunesse Onnens	1er mai	village d'Onnens et Lovens
mer 1 mai – mer 8 mai	Jeunesse de Lentigny	1er mai	Lentigny
sam 11 mai	Conseil des parents	marché printanier	salle polyvalente, Lentigny
dim 12 mai	Paroisse	Première Communion	église, Onnens
sam 18 mai	-	Concert annuel EMJ	salle polyvalente, Lentigny
ven 24 mai	L-Danse	spectacle	salle polyvalente, Lentigny
sam 1 juin	Jeunesse Onnens	anniversaire du local	local, Onnens
sam 1 juin – dim 2 juin	L'Harmonie	32ème Fête des Musiques de la Sarine	Farvagny
mar 4 juin – ven 7 juin	L'Harmonie	sérénades	Onnens et Lovens
sam 8 juin	FC Lentigny	journée finale de juniors E	salle polyvalente et stade des Papillons, Lentigny
mer 12 juin	USLB	assemblée générale	salle paroissiale, Onnens
sam 15 juin	Les Tournesols	concert annuel	église, Onnens
mer 19 juin	L'Harmonie	audition école de musique	Lentigny
jeu 20 juin	Paroisse	Fête Dieu	église, Matran
dim 7 juil	Paroisse	Patronale (à confirmer)	église, Lentigny
jeu 11 juil – sam 20 juil	FC Lentigny	60 ans du FC Lentigny	salle polyvalente, salle Mora et stade des Papillons, Lentigny
mer 31 juil	USLB	fête nationale	

L'HARMONIE
de La Brillaz
case postale 105
1740 Neyruz
www.onnens.net



L'Harmonie de la Brillaz évolue en 2^e catégorie.
Afin de compléter son effectif, elle recherche

- des musiciens «bois»
flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson
- des musiciens «cuivres»
trompette, alto-cor, baryton, euphonium, trombone, basse
- des percussionnistes
batterie, xylophone et accessoiriste.

Contactez un musicien ou le président
Benjamin Baechler | 079 329 17 39 | president@onnens.net

Venez nous écouter lors de nos prochains concerts :

- samedi 8 décembre concert de l'Avent à 19:00 à la salle polyvalente de Lentigny
- samedi 23 mars concert annuel à 20:15 à la salle polyvalente de Lentigny
- samedi 1 juin prestation en début de matinée à la Fête des Musiques de Farvagny



Formation des jeunes et moins jeunes
à tous les instruments cités ci-dessus.

Les cours débutent chaque année, en principe en septembre.

Contactez le responsable
Yvan Oberson | 026 470 18 85 | formation@onnens.net

Afin d'assurer le financement de la formation,
nous vous proposons de nous soutenir

L'HARMONIE
de La Brillaz
case postale 105
1740 Neyruz
www.onnens.net

SOIRÉE RACLETTE
Samedi 2 février 2019
Salle polyvalente de Lentigny

- Apéritif à 18:30
- Raclette à volonté *
- Viande séchée
- Salade de fruits frais
- Café

Animations
«La Revue de L'Harmonie»
et Jojo Musique

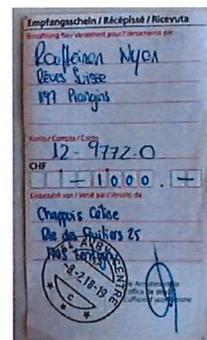
* Possibilité d'obtenir une assiette de jambon.
Merci de le préciser lors de la réservation.

50.-

Réservation
Auprès d'un musicien | www.onnens.net | 079 362 84 26

Organisation : L'Harmonie de La Brillaz | Ecole de musique

Chères familles



Les fenêtres de l'Avent de Lentigny ont connu un grand succès, grâce à vous.

Malgré le froid et la neige, vous étiez au rendez-vous, les villageois sont venus nombreux pour admirer la décoration unique et originale de vos fenêtres.

Un tout grand MERCI d'avoir répondu positivement à notre projet, nous avons passé un moment magique comme nous l'espérions, et, grâce à vous ainsi qu'aux villageois et amis, un don a pu être versé à l'association Rêves Suisse pour un montant de 1000.-.

Pour cette année 2018, nous pourrions découvrir les fenêtres de l'Avent sur les villages d'Onnens et Lovens, nous espérons vous y revoir pour passer un bon moment.

Céline Chappuis, Barbara Lauper et Nadège Rime



Unité pastorale de La Brillaz

CONCERT de l'AVENT

Samedi 8 décembre à 19 heures

Salle polyvalente de Lentigny

Entrée libre

Collecte à la sortie

Lentigny

Onnens

Neyruz

Les Tournesols



Ponthaux

Autigny

Matran

Prez-vers-Noréaz

Repas : Choucroute garnie Prix : Fr 22.-

Délai d'inscription : 4 décembre, en soirée, tél. 026 477 11 10



La Bibliothèque régionale d'Avry est ouverte
à tous les habitants.

Quand ?

mardi – jeudi – vendredi 15h – 18h
mercredi 15h – 19h30
samedi 9h - 12h
vacances scolaires : mercredi et samedi uniquement

Quoi ?

- plus de 22'000 documents
- 8 documents pour un prêt d'un mois
- Tarifs :
 - Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
 - Apprenti – étudiant : 15.- par année
 - Adulte : 30.- par année

NOËL

La bibliothèque sera fermée du 25 décembre 2018 au 7 janvier 2019

A DECOUVRIR ...

Nouveau site <https://bra.avry.ch/>

Infos – Actualités – Catalogue en ligne... et la possibilité de :

- consulter son compte
- prolonger le délai de prêt
- réserver des livres



Grainothèque

Semences de fleurs, de fruits et de légumes... à partager :
Prendre, déposer ou échanger librement les graines qui vous plaisent...

Proposée par le groupe E'CO – groupe de jeunes du CO actifs pour la protection de l'environnement



Large Vision

Choix de livres en gros caractères pour un meilleur confort de lecture

Et ... pour s'arrêter un instant, un petit coin " Pause-café " !



A VOS AGENDAS ...

Tu as entre 8 et 13 ans.
Tu aimes ... questionner, réfléchir, débattre, écouter, apprendre, argumenter, t'émerveiller...

L'atelier PHILO **C'EST POUR TOI !**

- Où ?** A la Bibliothèque régionale d'Avry
Quand ? Dès janvier 2019, le dernier mercredi de chaque mois de 14h à 15h
30 janvier - 27 février - 27 mars - 29 mai – 26 juin
Comment ? Sans inscription et gratuit

*Animé par Madame Eve Jones, sur des thèmes comme
la vie – la mort – le bonheur – la peur – l'injustice...*

Rendez-vous mensuels *(sauf vacances scolaires)*



Chaque **1^{er} mercredi** du mois de **14h à 15h**
Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits
accompagnés d'un adulte

Né pour lire

Chaque **3^{ème} mercredi** du mois de **10h à 11h**
Pour les tout-petits de 0 à 4 ans avec leurs parents

Pour plus d'infos...

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?

Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Pas de mission de moins de 3h
- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu mensuel brut des parents
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2019
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS
District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83
 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Lentigny	Bâtiment communal Rte d'Onnens 11 1er étage	Le 3^{ème} mardi du mois, l'après-midi		
		15 janvier	19 février	19 mars
		16 avril	21 mai	18 juin
		16 juillet	20 août	17 septembre
		15 octobre	19 novembre	17 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		28 janvier	25 février	25 mars
		29 avril (5ème)	27 mai	24 juin
		22 juillet	26 août	23 septembre
		28 octobre	25 novembre	23 décembre
Neyruz	Maison paroissiale Rte de Romont 5 rez-de-chaussée	Le 4^{ème} vendredi du mois, l'après-midi		
		25 janvier	22 février	22 mars
		26 avril	24 mai	28 juin
		26 juillet	23 août	27 septembre
		25 octobre	29 novembre (5ème)	
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		16 janvier (3ème)	13 février	13 mars
		10 avril	8 mai	12 juin
		10 juillet	14 août	11 septembre
		9 octobre	13 novembre	11 décembre

Prochainement à Avry-Bourg !
Le rendez-vous des familles



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

Rencontrer d'autres parents, poser vos questions et discuter entre familles et avec la puéricultrice.
 Possibilité d'avoir une consultation sans rendez-vous.

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 079 579 50 63.

Services d'une baby-sitter !

Bregnard Julie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	075 412 25 18
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 28 60	
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Jobin Estelle, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 433 01 17
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Mettraux Emeline, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 11 66	079 522 42 21
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026 477 37 27	079 466 52 36
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Steffen Olivia, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 04 20	077 228 61 83
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 425 94 31
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Vous souhaitez bénéficier d'une infirmière à domicile suite à une hospitalisation ou une dégradation de votre santé ?

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, vous rend visite à votre domicile ou vous reçoit à son cabinet de soins à Lovens.

Contrôle de santé, préparation de semainiers, ablation de fils, réfections de pansements, soins de stomies, surveillances, injections, vaccinations, etc. font partie de la palette de soins proposés.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base, sur prescription médicale.

Tél. 078 403 62 72 Horaires : lundi – mercredi – vendredi de 8 h 00 à 18 h 00

Site internet : www.adn-soins.ch

Bienvenue à la



**Venez nous rendre visite au rez-de-chaussée
du complexe communal (Rte d'Onnens 5) à Neyruz
le mercredi de 15h00 à 17h00 & le samedi de 9h00 à 11h00.**

Durant les vacances scolaires, ouverture uniquement
le samedi et vacances de Noël/Nouvel An fermé !

Une palette de plus de 1200 jeux est à disposition des enfants qui peuvent soit
souscrire un abonnement annuel (Fr. 30.-- pour 1 enfant, Fr. 35.--/2 enfants,
Fr. 40.--/3 enfants, Fr. 45.--/4 enfants et plus), soit emprunter les jeux en payant
une location de Fr. 1.-- à Fr. 3.--/jeu. La durée du prêt est de 3 semaines.

Voulez-vous louer des grands jeux pour une fête de famille, une animation ?
Ils sont à votre disposition.

Votre enfant invite-t-il des ami(e)s pour son anniversaire ou une autre occasion ?
Des boîtes avec de nombreux jeux sélectionnés sont prévues pour petits et grands.

Nous sommes à la recherche de ludothécaires (dames ou messieurs)



Vous disposez d'un mercredi après-midi ou d'un samedi matin
1 fois par mois. Vous aimez le contact et travailler
avec des collègues sympathiques et motivé(e)s.

Vous acceptez de travailler bénévolement.

Alors, ... n'hésitez pas, venez rejoindre notre équipe.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter
Cécile Emmenegger, présidente, tél. 026 477 30 73 ou
ludo.neyruz@bluewin.ch ou tél. 079 488 10 76 pendant le prêt.

Notre site internet : ludo-neyruz.ch

Avec le soutien de la



et des communes d'
Autigny Avry La Brillaz
Chénens Corserey Cottens
Matran Neyruz
et de la paroisse de Neyruz



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

Les sapins de Noël suisses sont superbes malgré la sécheresse

Choisir un sapin, le rapporter à la maison, le décorer en famille: c'est une tradition chère à beaucoup d'entre nous. Plus d'un million d'arbres de Noël égaient chaque année le salon des ménages suisses. Mais où les a-t-on prélevés? Cela menace-t-il les forêts? Pas du tout! Il y a même de bonnes raisons de choisir un sapin de Noël du pays et même, pourquoi pas, de votre propre commune.

L'été chaud et sec a fait souffrir une partie des arbres forestiers. Il est donc normal que bien des gens se soient fait du souci pour leur sapin de Noël. Il ne faut pas, explique Philipp Gut, de la Communauté d'intérêt IG Suisse Christbaum: «Les sapins de Noël sont magnifiques cette année, malgré la sécheresse. Les pluies d'automne garantissent la fraîcheur nécessaire». La croissance des sapins s'étend sur huit à dix ans: leur qualité ne dépend pas d'une seule saison. Et chaque année, leur nombre est largement suffisant.

Un sapin suisse, c'est naturel

Quelque 40 à 45% des sapins de Noël vendus en Suisse sont de provenance indigène, cultivés par des paysans ou dans des exploitations forestières. Mais la majorité sont importés du Danemark, d'Allemagne et d'autres pays, où les surfaces de plantation beaucoup plus grandes que chez nous permettent des frais de production moins élevés. En revanche, les sapins de Noël de chez nous ont l'avantage d'être produits de façon plus écologique. Dans les cultures bien entretenues des paysans suisses, on utilise beaucoup moins de pesticides et autres substances auxiliaires que dans les monocultures étrangères. En forêt, leur usage est même interdit. Enfin, les sapins suisses n'ont pas besoin d'être transportés sur de longues distances et ne passent pas non plus du temps dans des entrepôts frigorifiques très énergivores.

Quelque cinq cents agriculteurs et propriétaires forestiers de Suisse produisent des sapins de Noël sur des parcelles dédiées. Leur vente apporte un revenu annexe bienvenu. Quant aux jeunes sapins pris en forêt, ils proviennent de coupes d'éclaircies ou de peuplements situés sous des lignes électriques et leur prélèvement ne nuit donc pas au développement naturel de la forêt. Nous pouvons donc acheter des arbres de Noël suisses en toute bonne conscience: la ressource est abondante et c'est un produit naturel obtenu de façon durable. N'est-il pas sympathique de savoir que notre sapin de Noël a grandi tout près de chez nous? Cerise sur le gâteau, il est fraîchement coupé et reste donc beau plus longtemps.

Conseils pour faire durer votre sapin de Noël

- En attendant Noël, laisser le sapin dans son filet et l'entreposer à l'air libre, le pied dans un seau d'eau.
- Pour monter le sapin, utiliser un support avec un réservoir à eau. Ne pas appointir ni écorcer le pied. De cette façon, les vaisseaux situés sous l'écorce peuvent absorber plus d'eau et le sapin reste frais plus longtemps.
- Dans une pièce chauffée, un sapin de Noël perd jusqu'à un litre d'eau par jour par évaporation. Remplir donc régulièrement le récipient.
- Humidifier le feuillage chaque jour avec un vaporisateur pour le garder frais plus longtemps. Employer de l'eau distillée pour éviter les taches de calcaire sur les décorations.

Trouver un vendeur près de chez soi : L'idéal est de trouver un arbre de Noël produit dans votre propre commune. Sur le site de **ForêtSuisse**, l'association des propriétaires forestiers (www.foretsuisse.ch/la-foret-suisse/informations/agenda), vous trouverez les coordonnées des exploitants qui proposent des arbres de Noël suisses en vente directe. Le site de la **Communauté d'intérêt IG Suisse Christbaum** contient une liste des producteurs affiliés (www.suisse-christbaum.ch/mitglieder/) et, pour les germanophones, un lexique illustré des variétés courantes de sapins de Noël. Par ailleurs, la plupart des grands distributeurs vendent aussi des sapins indigènes. La provenance suisse est signalée par différents labels, notamment celui de l'«IG Suisse Christbaum» ou le «Certificat d'origine bois Suisse». Sinon, renseignez-vous auprès des vendeurs.



Les sapins de Noël de la région sont frais et leur culture est écologique. Les sapins importés gaspillent énormément d'énergie pour leur transport et pour leur entreposage dans des halles frigorifiques.

Dessin: Silvan Wegmann